

ETIENNE CEREXHE

Le Baron Etienne Cerexhe est professeur émérite à l'Université catholique de Louvain (UCL) et aux Facultés universitaires de Namur. Titulaire de doctorats en droit de l'UCL et de l'Université de Paris, il est également licencié en notariat et diplômé d'études supérieures en droit comparé (UCL). En 1967, il a créé la Faculté de droit de Namur et y a assuré la fonction de doyen (1967-1988). En 1974, il a créé la Faculté de droit de l'Université d'Ouagadougou. Il a été promu docteur honoris causa des universités de Lisbonne, de Santiago et d'Ouagadougou. Ancien chef de cabinet du Ministre des Affaires wallonnes, et du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique. Il a été élu sénateur (1985-1993), et puis, en 1993, nommé juge à la Cour constitutionnelle dont il est juge émérite depuis 2001. Il est en outre consul du Burkina Faso pour la Région Wallonne. Directeur de la Revue régionale de droit, il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles touchant au droit européen et au droit public.

JEAN-LOUIS DEBRÉ

Depuis mars 2007, Jean-Louis Debré est le président du Conseil constitutionnel de la France. Il est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Paris et diplômé d'études supérieures de sciences politiques et de droit public. Juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris de 1979 à 1986, il a été élu député de l'Eure (1986-1995 et 1997). Entre 1989 et 1995, il a été Vice-président du Conseil général de l'Eure. Il a été nommé Ministre de l'Intérieur (1995-1997), et, de 2001 à 2007, il a exercé la fonction de maire d'Evreux. Parallèlement, il a assuré la fonction de président de l'Assemblée nationale (2002-2007). Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles se rapportant à la matière du droit public, notamment du droit constitutionnel, et des romans.

FRANCIS DELPÉRÉE

Le Baron Francis Delpérée est professeur émérite de droit constitutionnel à l'Université catholique de Louvain dont il est également doyen honoraire de la Faculté de droit. Titulaire de doctorats en droit des universités de Louvain et de Paris, il est membre de l'Institut de France et de l'Académie Royale de Belgique. Jusqu'en 2003, Francis Delpérée a enseigné le droit constitutionnel au Centre universitaire de Luxembourg. Il a été fait docteur honoris causa des universités d'Aix-Marseille III, de Genève, d'Ottawa, de Szeged, d'Athènes et de Sud Toulon Var. Avocat honoraire, il a été assesseur à la section de Législation du Conseil d'État belge entre 1985 et 2004. Depuis 2004, il est Sénateur et chef du groupe «Centre démocrate humaniste» (cdH) au Sénat. Francis Delpérée est l'auteur de nombreux ouvrages et articles touchant au droit constitutionnel dont un traité sur le droit constitutionnel de la Belgique (2000).

MARC ELVINGER

Marc Elvinger est avocat associé de l'étude Elvinger, Hoss & Prussen. Titulaire d'un DEA en droit du développement international (Paris) et d'un DEA en droit international privé (Strasbourg), il a une longue expérience concernant le droit économique, le droit public et le contentieux. Avocat à la Cour, il a été membre du Conseil du Barreau de Luxembourg et président du Jeune Barreau de Luxembourg (1994-1995). Il est l'auteur de nombreux articles et contributions dont plusieurs relatifs au droit constitutionnel du Grand-Duché de Luxembourg.

RUSEN ERGEC

Depuis 2008, Rusen Ergec est professeur de droit public à l'Université du Luxembourg. Titulaire d'un doctorat de l'Université de Bruxelles, il a enseigné dans la même université comme professeur les matières de droit international public et de droit public. Il y a également exercé la fonction de directeur de l'Institut d'études européennes (1989-1991). Parallèlement, il a été attaché parlementaire au Sénat de Belgique et a travaillé comme avocat au Barreau de Bruxelles sur des dossiers de droit public et international. Ancien Corédacteur en chef des Chroniques de droit public et membre de comités scientifiques d'autres revues de droit, il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles se rapportant à des matières de droit constitutionnel et administratif, de droits de l'homme et de droit international et européen.

JÖRG GERKRATH

Jörg Gerkrath est professeur de droit européen à l'Université du Luxembourg depuis décembre 2006. Titulaire d'un doctorat de l'Université Robert Schuman de Strasbourg, il a exercé comme Maître de conférences avant de devenir Professeur agrégé de droit public à l'Université d'Avignon. Ses principaux domaines de recherche sont le droit communautaire et européen, le droit constitutionnel, le droit comparé et les droits fondamentaux. Il est l'auteur de l'ouvrage «L'Emergence d'un droit constitutionnel pour l'Europe», (Editions de l'ULB, Bruxelles, 1997) et de nombreux articles et contributions sur divers aspects du droit communautaire et constitutionnel. Il a édité l'ouvrage «La jurisprudence de la Cour Constitutionnelle du Luxembourg – 1997-2007» (*Pasicrisie luxembourgeoise*, 2008) et coordonné l'ouvrage «Droit d'asile au Grand-Duché de Luxembourg et en Europe» (Larcier, Bruxelles 2009).

PAUL-HENRI MEYERS

Paul-Henri Meyers est membre de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1999 (1999-2004, 2004-2009, troisième

mandat depuis 2009), et il y assure notamment la fonction de président de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle. Titulaire d'un doctorat en droit, il a successivement travaillé comme conseiller du gouvernement jusqu'en 1982, puis comme conseiller communal de la ville de Luxembourg (1982-1996) avant d'être nommé Premier Echevin (1997-2005). Parallèlement, il a été membre du Conseil d'État entre 1985 et 1999 et y a exercé la fonction de vice-président de 1994 jusqu'en 1999, où il a démissionné afin de pouvoir accepter un mandat de député.

PAUL SCHMIT

Licencié en droit de l'Université de Strasbourg, Paul Schmit a, après son stage judiciaire, rejoint l'Administration gouvernementale où il a été affecté au département des Transports. Il est membre du Conseil d'État depuis 2000. En 2006, il a été co-auteur de deux ouvrages publiés à l'occasion du 150^e anniversaire du Conseil d'État («Le Conseil d'État face à l'évolution de la société luxembourgeoise» et «Le Conseil d'État, gardien de la Constitution et des Droits et libertés fondamentaux»). En 2009, il a publié (en collaboration avec Emmanuel Servais) un «Précis de droit constitutionnel, commentaire de la Constitution luxembourgeoise».

ACHIM SEIFERT

Achim Seifert enseigne le droit du travail européen et international à l'Université du Luxembourg depuis octobre 2008. Titulaire d'un doctorat en droit et d'une habilitation (*venia legendi*) de l'Université Johann Wolfgang Goethe de Francfort-sur-le-Main il a successivement été Privatdozent à l'Université de Francfort-sur-le-Main (2007), puis Professeur remplaçant à l'Université de Trèves (2007-2008), où il a enseigné le droit du travail et le droit civil.

DEAN SPIELMANN

Dean Spielmann est juge à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg depuis 2004. Après avoir obtenu la licence en droit de l'Université catholique de Louvain (UCL) et la maîtrise en droit international de l'Université de Cambridge, il a travaillé comme assistant en droit pénal à l'UCL (1991-1997) et a été chargé de cours aux universités de Luxembourg (1996-2004) et de Nancy (1997-2008). Avocat au Barreau de Luxembourg depuis 1989 et avocat à la Cour depuis 1992, il a été avocat associé d'un cabinet juridique luxembourgeois entre 2001 et 2004. De 2000 à 2004, il a été membre de la Commission consultative des droits de l'homme au Luxembourg, et a également fait partie du Réseau de l'Union européenne d'experts indépendants en matière de droits fondamentaux (2002-2004). Il est membre de l'Institut Grand-Ducal

depuis 2002. Dean Spielmann est «distinguished judicial visitor» au *University College* de Londres et l'auteur de nombreux articles et contributions sur divers aspects des droits de l'homme, du droit pénale et du droit public.